

REGLEMENT TOURNOI DES PLUMES DUCLAIROISES
Samedi 18 et dimanche 19 Mai 2019
Séries ouvertes : R5/R6 –D7/D8 -D9/P

Le tournoi se déroulera selon les règles FFBad et les dispositions particulières ci- dessous.

- Il est autorisé sous le numéro : A VENIR. Le Juge Arbitre est : Mélanie BARRAY
Ses décisions seront sans appel.
- Le tournoi se déroulera au Gymnase de la Base de loisirs de Mesnil sous Jumièges – 6 Terrains
- Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBaD dans les catégories juniors, séniors et vétérans, dans les catégories R5, R6, D7, D8, D9, P, NC.
- Les tableaux proposés sont doubles hommes (DH), doubles dames (DD) et doubles mixtes (DMx). Les tableaux seront organisés avec un minimum de 2 sortants par poule. Les tableaux DH et DD se joueront intégralement le Dimanche 19 Mai 2019, les tableaux DMixte le Samedi 18 Mai 2019.
- Ils se dérouleront en poules et en élimination directe en phases finales dans toutes les séries. Les poules de 3 joueurs seront favorisées. Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.
- L'organisation se réservera le droit de modifier les tableaux en fonction du nombre de joueurs.
- L'inscription se fera par mail puis par courrier. Le paiement devra impérativement être joint aux feuilles d'engagement par chèque à l'ordre de LPD. Les inscriptions (feuille d'inscription + règlement) seront à renvoyer à Mme Valérie COULOMB – 464 rue du Docteur Robert SALLE à Barentin.
- La date limite d'inscription est le 04/05/2019 à réception du courrier, cachet de la poste faisant foi.
- Le tirage au sort et la confection des tableaux se feront le 10/05/2019. Tout désistement après cette date ne sera pas remboursé, sauf si le forfait est justifié au plus tard 48h après le début du tournoi par un certificat médical, ou autre type de justification. Au-delà, un justificatif devra être envoyé à la ligue de Normandie. En cas de forfait involontaire, annoncé avant le tirage au sort de la compétition par mail, la somme correspondante pourra être remboursée sur demande écrite adressée au siège du club
- Les convocations seront envoyées par e-mail quelques jours après le tirage au sort au représentant du club indiqué sur la feuille. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi.
- Le montant des droits d'engagements est de 15 € (un tableau), 20 € (deux tableaux).
- Les volants sont à la charge des participants. Le volant plume officiel est le BABOLAT 3.
- Les matchs seront auto-arbitrés.

- Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant l'heure présumée de son match. Il devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée. Tout joueur devant s'absenter doit en faire la demande au juge arbitre.
- Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 min.
- Les joueurs disposent de 3 min entre l'appel et le début de leur match, échauffement et test des volants compris.
- Les volants touchant un obstacle au-dessus du terrain (câbles, paniers, éclairage, plafond) seront déclarés faute en jeu et une fois let au service.
- Aucun participant ne doit faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.
- Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort.
- Si un joueur est forfait, il doit prévenir le plus tôt possible impérativement l'organisateur et éventuellement son(sa) partenaire.
- Les vainqueurs et finalistes de chaque catégorie seront récompensés par des lots ou bons d'achat.
- Droit à l'image : les joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, voire sur d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
- Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
- L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).